



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question orale n° 1681

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la création du pôle universitaire de formation et de recherche de Nîmes. Cette création est essentielle au développement de Nîmes et de son bassin de vie. De l'engagement fort sur cette question est née la décision de lancer une mission de préfiguration qui est terminée aujourd'hui. Il se félicite de la recherche de la meilleure complémentarité pédagogique avec les universités voisines, du souci d'indépendance financière et de la gestion adaptée des enseignants. Son chargé de mission et la commission constituée pour préfigurer et créer le pôle universitaire de Nîmes ont demandé la création de vingt postes d'enseignants. Cette demande résulte d'une étude qui a duré plusieurs mois et qui a réuni tous les acteurs locaux autour de ce projet. Ils se sont appuyés sur une évaluation d'un déficit allant au-delà de 60 % d'encadrement universitaire par rapport aux normes. Plus précisément, le déficit est de 62 % concernant les enseignants, le nombre actuel est de 51 alors que le besoin est évalué à 136 ; le déficit est de 64 % concernant les personnels IATOS, le nombre actuel est de 16 alors que le besoin est évalué à 44. Il souhaite connaître quels moyens seront effectivement attribués pour la création de ce pôle universitaire ainsi que la date de parution du décret de création.

Texte de la réponse

CRÉATION DU PÔLE UNIVERSITAIRE DE NÎMES

Mme la présidente. M. Alain Fabre-Pujol a présenté une question, n° 1681, ainsi rédigée :

« M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la création du pôle universitaire de formation et de recherche de Nîmes. Cette création est essentielle au développement de Nîmes et de son bassin de vie. De l'engagement fort sur cette question est née la décision de lancer une mission de préfiguration qui est terminée aujourd'hui. Il se félicite de la recherche de la meilleure complémentarité pédagogique avec les universités voisines, du souci d'indépendance financière et de la gestion adaptée des enseignants. Son chargé de mission et la commission constituée pour préfigurer et créer le pôle universitaire de Nîmes ont demandé la création de vingt postes d'enseignants. Cette demande résulte d'une étude qui a duré plusieurs mois et qui a réuni tous les acteurs locaux autour de ce projet. Ils se sont appuyés sur une évaluation d'un déficit allant au-delà de 60 % d'encadrement universitaire par rapport aux normes. Plus précisément, le déficit est de 62 % concernant les enseignants, le nombre actuel est de 51 alors que le besoin est évalué à 136 ; le déficit est de 64 % concernant les personnels IATOS, le nombre actuel est de 16, alors que le besoin est évalué à 44. Il souhaite connaître quels moyens seront effectivement attribués pour la création de ce pôle universitaire ainsi que la date de parution du décret de création. »

La parole est à M. Alain Fabre-Pujol, pour exposer sa question.

M. Alain Fabre-Pujol. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la création du pôle universitaire de formation et de recherche de Nîmes.

Cette création est essentielle au développement de la ville et de son bassin de vie sur les plans économique, social et universitaire. La majorité actuelle, tant sur le plan national que sur le plan local, avec la municipalité que j'animais avec notre collègue Alain Clary, a fait preuve d'un engagement fort sur un dossier porté par Françoise Hakoum, qui continue à le suivre comme universitaire. Ce dossier fait en effet l'objet d'un large consensus sur le plan local, rassemblant le monde consulaire et les enseignants. Le docteur Martine Lapierre, qui est l'actuelle adjointe au maire en charge de cette question, y est également favorable.

De cet engagement fort sur cette question est née la décision de lancer une mission de préfiguration qui est terminée aujourd'hui. Des propositions concrètes ont été présentées et nous nous félicitons de la recherche de la meilleure complémentarité pédagogique avec les universités voisines, du souci d'indépendance financière et de la gestion adaptée des enseignants.

Le chargé de mission et la commission constituée pour préfigurer et créer le pôle universitaire de Nîmes ont demandé la création de vingt postes d'enseignants. Cette demande résulte d'une étude qui a duré plusieurs mois et qui a réuni tous les acteurs locaux autour de ce projet. Ils se sont appuyés sur une évaluation d'un déficit allant au-delà de 60 % d'encadrement universitaire par rapport aux normes. Plus précisément, le déficit est de 62 % concernant les enseignants, dont le nombre actuel est de 51, alors que le besoin est évalué à 136. Le déficit est de 64 % concernant les personnels IATOS dont le nombre actuel est de 16, alors que le besoin est évalué à 44.

Monsieur le ministre, quels moyens seront effectivement attribués à la création de ce pôle universitaire de formation et de recherche ? Et, question subsidiaire : quand paraîtra le décret de création ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. M. Yves Cochet, *ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement*. Monsieur le député, le ministre de l'éducation nationale - qui m'a prié de vous répondre en son nom - décidé de réunir les formations universitaires de Nîmes, dépendant de trois universités différentes de Montpellier, en une même entité : il s'agissait de créer une identité commune aux différentes filières, de ménager la possibilité d'une réelle politique de site, de rassembler les diverses initiatives visant à améliorer la vie étudiante et, enfin, de donner une autonomie financière et de gestion à cette structure.

Cependant, il eût été dangereux de couper les filières universitaires des universités de Montpellier, où se trouve le potentiel de recherche et qui offrent de nombreuses formations.

La formule du GIP ayant été écartée par les universités, c'est la formule de l'EPA qui a été retenue.

Votre question « subsidiaire » portait sur la date de parution du décret de création de cet EPA. Le décret est prêt. Dès que les ministères concernés auront exprimé leur accord, il sera publié ; c'est une question de semaines. Cet EPA est par ailleurs susceptible d'évoluer et de s'intégrer, à terme, dans une grande structure universitaire, qui sera à définir au cours des prochaines années.

Votre première question portait sur les moyens mis à la disposition de cet EPA de Nîmes. Ils seront constitués par tous les postes fléchés qui sont affectés aux universités montpellieraines. Il est prévu que cinq postes d'enseignants et deux postes IATOS seront créés à la prochaine rentrée, en complément. Par la suite, les dotations seront effectuées en fonction du système de répartition « San Remo » qui vise à combler progressivement les déficits des institutions universitaires se situant en dessous de la moyenne nationale. Le nombre de postes attribué à Nîmes devrait être significatif.

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Fabre-Pujol.

M. Alain Fabre-Pujol. Que le ministre de l'aménagement du territoire ait répondu à cette question constitue pour moi un signe positif.

Nous savons tous, d'expérience, qu'une bouteille peut être à moitié vide ou à moitié pleine. Par tempérament, je considère qu'elle est à moitié pleine... La réponse du ministre illustre les progrès qui ont été faits en ce domaine : création de nouveaux postes - 5 d'enseignants et 2 de IATOS ; mise en service de postes fléchés sur le pôle nîmois, ce qui sera une novation ; mise en place, à terme, des normes « San Remo », ce qui représente une heureuse et belle surprise. Nous serons garants de sa mise en oeuvre.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous venez de confirmer la création d'un EPA, à la suite des travaux du chargé de mission, l'excellent professeur Escoffier. S'agissant de la date de parution du décret de création, je veux partager votre optimisme.

Parions ensemble que le pôle universitaire de formation et de recherche sera créé, la majorité actuelle ayant su déjouer les projets fumeux de sous-université qui nous étaient présentés, université de technologie, université thématique, etc. Parions que nous marchons vers la première étape de la création d'une université à Nîmes. Mais cela nécessitera que le décret paraisse avant les grandes échéances que nous allons connaître au printemps prochain.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1681

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 381

Réponse publiée le : 30 janvier 2002, page 977

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 2002